

Introduction

Barthélémy GRASS
Ghislaine STOUVER

C'est au cours du XIX^e siècle que sont rédigés les premiers travaux historiques sur la diplomatie romaine. Auparavant, cette dernière ne constituait pas un domaine inconnu des savants, mais elle était tantôt traitée sous l'angle juridique, à travers des traités portant sur le droit de la guerre¹, sur le droit fécial², sur le droit des gens, tantôt considérée comme un vague précédent historique de la diplomatie moderne en train d'émerger. De fait, certains ambassadeurs, auteurs de traités sur la diplomatie et sur leur propre pratique, se référaient, ponctuellement, à leurs prédécesseurs romains, sans pour autant chercher à étudier la diplomatie romaine en tant que telle³. Le premier ouvrage historique portant sur la diplomatie romaine est pourtant l'œuvre d'un diplomate, C.A. Weiske, qui consacra entièrement son livre aux pratiques romaines de la diplomatie⁴. Il fut suivi, quelques décennies après, par

¹ Parmi d'autres, *Jacobii Thomasii Dissertatio moralis de iustitia et iure belli primi Punici*, Lipsiae, Literis Johannis Georgi, 1674 ; Christian Thomasius, *Dissertatio de sponsione Romanorum Caudina* et *Dissertatio de sponsione Numantina* republiées dans *Dissertationum Academicarum uarii imprimis iuridici argumenti*, Halae Magdeburgicae, Impensis Ioannis Jacobi Gebaueri, 1773, p. 249-281.

² Le droit fécial a intéressé tant les juristes que les antiquaires. Parmi ces derniers, on renverra à Johann Jacob Müller, *Dissertatio de iure feziali, occasione libri Hugoni Grotii de iure Belli ac Pacis...*, III, 3, 5, Ienae, Mauritius Wilhelmus Haberland, 1693 ; Johannes Jens, *De fecialibus populi Romani* publié dans le *Ferculum literarium*, Lugdunum Batavorum, Luchtman, 1717, p. 49-88 ; Johann Ihlstroem, *De fecialibus Romanis*, Uppsaliae, Werner, 1728 ; Johann David Ritter, *Dissertatio de fecialibus populi Romani*, Lipsiae, ex officina Breitkopfiana, 1732 ; F. C. Conrad, *De fecialibus et iure feziali populi Romani*, Helmstadium, Buccholtz, 1734 ; J. C. Stuss, *Gedanken von den Fezialen des alten Roms*, Göttingen-Leipzig, Bossiegel, 1757. Sur ces aspects, voir Ilari 1981.

³ On citera, à titre d'exemple, E. Dolet, *De officio legati, de immunitate legatorum, de legationibus Ioannis Langiachi Episcopi Lemovicensis* [1541], texte établi, traduit, introduit et commenté par D. Amherdt, Genève, 2010 ; A. de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, Johnson, 1682 ; F. de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains. De l'utilité des Négociations, du choix des Ambassadeurs & des Envoyez, & des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, Paris, Michel Brunet, 1716. Voir l'édition de Waquet 2005.

⁴ Weiske 1834.

des philologues et historiens, T. Büttner-Wobst, A.A. Thurm et E. Krug⁵. Leurs objectifs différaient, mais ils avaient en commun avec C.A. Weiske de penser la diplomatie romaine comme un phénomène unitaire, même s'ils n'entendaient traiter parfois qu'un aspect de la diplomatie : généralement sous le volet des réceptions diplomatiques à Rome, ou des envois de délégations romaines à l'étranger. Cette partition de la diplomatie n'entamait pas cependant sa conception unitaire, comme champ d'étude historique.

Par la suite, pourtant, la diplomatie romaine devint un objet fragmenté. Il fallut attendre 1997 et la parution du volume 3 de la *Neue Pauly* pour qu'apparaisse l'entrée *Diplomatie* dans la fameuse encyclopédie⁶, même si, avant cela, les aspects diplomatiques étaient traités sous diverses entrées⁷. L'entreprise mommsénienne sur les institutions romaines contribua aussi à considérer en mode unitaire les acteurs des institutions romaines (magistrats, Sénat, peuple), plutôt que les domaines du politique gérés par ces institutions. Certes, les travaux des juristes sur le droit international ne cessèrent pas, mais les débats théoriques sur l'existence ou non d'un droit international ou sur son caractère naturaliste ou volontariste tenaient peu compte des aspects proprement diplomatiques⁸.

À cela s'ajoutait l'évolution des approches historiques et notamment le développement de l'école des Annales qui s'inscrivait contre l'histoire diplomatique, proche d'une histoire événementielle aveugle aux analyses sur le temps long des structures et des idéologies sous-tendant l'action des hommes. Ce courant finit par privilégier l'étude des relations internationales à celles de la diplomatie⁹. En ce qui concerne l'histoire antique et plus particulièrement celle de Rome, une telle approche eut pour effet de favoriser les réflexions

⁵ Büttner-Wobst 1876 ; Thurm 1883 ; Krug 1916. L'intérêt du philologue Büttner-Wobst pour les questions diplomatiques est né alors qu'il préparait une réédition des *Histoires* de Polybe (*Polybii Historiae*, texte édité par L. Dindorf et corrigé par T. Büttner-Wobst, Teubner, Stuttgart, 1893) et qu'il eut à travailler sur les fragments polybiens des *Excerpta constantiniana de legationibus*, qu'il se chargea par la suite d'éditer dans leur ensemble (*Excerpta historica iussu Imperatoris Constantini Porphyrogeniti confecta*, 4 vol., U.-P. Boissevain, T. Büttner-Wobst, C. de Boor, Berlin, 1903-1910).

⁶ Gizewski 1997, *DNP*, III, col. 683-684, s.v. *Diplomatie*.

⁷ Notamment les entrées *legatus* et *presbeia*, respectivement von Premerstein 1924, *RE*, XII-1, col. 1133-1149, s.v. *Legatus* et Kienast 1973, *RE*, Suppl. XIII, col. 499-628, s.v. *Presbeia*.

⁸ Citons l'exemple des juristes italiens tels P. Frezza (1938 ; 1949 ; 1966 ; 1967), B. Paradisi (1951 ; 1957) ou encore P. Catalano 1965.

⁹ Voir l'ouvrage collectif dirigé en 1953 par P. Renouvin et J.-B. Duroselle sur l'histoire des relations internationales, qui ignore pourtant la partie antique.

sur l'impérialisme, dont les représentants les plus critiques furent anglo-saxons¹⁰. Selon une telle perspective de recherche, la diplomatie, discours ou actions des ambassadeurs romains, apparaissait alors uniquement comme le vernis destiné à masquer ou à atténuer les procédés d'une hyperpuissance qui n'avait pas à se soucier de discuter avec ses interlocuteurs¹¹.

Juristes et historiens traitaient donc avant tout des relations internationales de Rome et non de sa diplomatie, à savoir la mise en œuvre pratique d'une politique étrangère décidée par les organes du pouvoir. L'histoire de la diplomatie se situe en effet à la jonction d'une histoire des relations internationales et d'une histoire des institutions politiques. Une histoire de la diplomatie romaine n'est donc pas une histoire diplomatique destinée à retracer la succession des guerres, des rencontres interétatiques et des éventuels accords qui en découlèrent. Elle doit être une analyse des pratiques diplomatiques, des structures sous-tendant la prise de décision, des acteurs impliqués dans cette prise de décision, des savoirs attendus de ces mêmes acteurs, des capacités d'adaptation aux pratiques des autres, de la culture diplomatique propre à la mentalité romaine. La diplomatie constitue certainement une réponse au paysage international dans lequel elle se développe ainsi qu'aux sollicitations extérieures auxquelles elle doit faire face. Néanmoins, elle est aussi le reflet d'un État, la manifestation consciente ou non de son identité sur la scène internationale. Il existe donc des structures institutionnelles, politiques, culturelles, religieuses qui encadrent le fonctionnement diplomatique de Rome et qui contribuent à expliquer les décisions qui furent prises.

Cette approche n'est pas nouvelle. Elle a été développée depuis longtemps à propos des activités diplomatiques d'autres périodes. L'émergence de la figure de l'ambassadeur ainsi que des ambassades permanentes à l'époque moderne a permis d'identifier très tôt cet objet d'études¹². Cela s'est fait plus récemment pour la période médiévale, avec le développement des travaux et séminaires de recherche sur la question¹³. Cette voie reste encore à emprunter pour les historiens du monde antique et en particulier du monde romain. En effet, en ce qui

¹⁰ Le plus représentatif de ce courant est certainement W.V. Harris (1979 et 1984).

¹¹ J.-L. Ferrary (2014², p. 685-764) a augmenté la réédition de son ouvrage *Philhellénisme et impérialisme* d'une postface avec une mise à jour bibliographique commentée tout à fait utile sur ces questions liées à l'impérialisme romain.

¹² Voir L. Bély (1990 ; 1992 ; 2000a ; 2000b ; 2007).

¹³ On pensera notamment à l'ouvrage de S. Péquignot (2009), de S. Andretta, S. Péquignot et M.-K. Schaub (2010) mais aussi aux actes du XLI^e congrès de la SHMESP, publiés en 2011. Enfin, on citera les articles rassemblés par E. Pibiri et G. Poisson (2010).

concerne la diplomatie des cités grecques à l'époque classique, l'ouvrage de D.J. Mosley fait encore référence et reste sans équivalent pour le monde romain¹⁴.

Cet état de fait est néanmoins en train d'évoluer petit à petit. Depuis plus d'une dizaine d'années maintenant, la diplomatie romaine constitue à nouveau l'objet de travaux historiques. En 1993, un colloque sur les relations internationales dans le monde antique tenu à Strasbourg, laissait déjà une place importante aux pratiques diplomatiques¹⁵. Ont été publiées en outre des recensions d'ambassades tout à fait utiles et constituant la base première d'une recherche sur les pratiques diplomatiques en permettant leur mise en série. À côté des catalogues de F. Canali de Rossi qui font référence¹⁶, l'ouvrage de C. Auliard offre une piste tout à fait intéressante par la place qui y est faite à la notion d'acte diplomatique¹⁷.

L'acte diplomatique qui comprend aussi bien les échanges d'ambassades que les accords conclus sans mention d'envoi d'ambassade, a l'immense avantage de permettre une approche globale du phénomène diplomatique au-delà de ce que les sources nous permettent de connaître, et de circonscrire ce champ particulier du politique, entre relations internationales et institutions, que constitue la diplomatie. Une recension des actes diplomatiques permet ainsi de conjuguer les catalogues de F. Canali de Rossi à ceux de H. Bengtson et poursuivis par H.H. Schmitt¹⁸ sur les *Staatsverträge des Altertums*, pour proposer une vision unitaire des actions diplomatiques, des agents et des actes qui en découlent. Depuis, bien d'autres travaux ont été publiés s'attachant à certains aspects particuliers, comme ceux relatifs au protocole¹⁹.

La preuve la plus éloquente, toutefois, du nouvel intérêt pour la diplomatie tient dans le nombre croissant de thèses récemment achevées ou encore en cours dans ce domaine²⁰.

¹⁴ Mosley 1973.

¹⁵ Frézouls et Jacquemin 1995. Parmi les contributions, on citera pour exemple de l'intérêt porté aux pratiques celles de J.-L. Ferrary sur les fétiaux et de J. Linderski sur l'accès des ambassades ennemies à Rome.

¹⁶ Canali de Rossi 1997 ; 2000a ; 2000b ; 2005 ; 2007.

¹⁷ Auliard 2006.

¹⁸ Bengtson 1962 et Schmitt 1969.

¹⁹ Dans l'ordre chronologique : Coudry 2004 ; Torregaray Pagola et Santos Yanguos 2005 ; Caire et Pittia 2006 ; Coskun 2008 ; Eilers 2009 ; Torregaray 2009 ; Burton 2011 ; Torregaray 2014.

²⁰ Mentionnons la thèse de D. Álvarez Pérez-Sostoa, « Los rehenes en la república romana : función social, política e ideológica (264-31) », Vitoria, 2009, sous la direction de E. Torregaray ; la thèse publiée de F. Battistoni, *Parenti dei Romani. Mito troiano e diplomazia*, Bari, 2010, menée sous la direction de C. Ampolo ; la thèse de G. Stouder « La diplomatie romaine : histoire et représentations (396-264 av. J.-C.) », soutenue en 2011, sous la

C'est de ce constat qu'est née l'idée des ateliers sur la diplomatie romaine qui se sont tenus les 21-22 juin et 31 octobre-1^{er} novembre 2013, respectivement à Paris (INHA) et à Vandoeuvres (Fondation Hardt). L'objectif était de rassembler des chercheurs, jeunes et moins jeunes, spécialistes de la diplomatie romaine et de présenter un tour d'horizon des questionnements en cours. Il y avait donc un souci méthodologique qui était à la fois de faire un bilan des réflexions et de la bibliographie sur différents aspects du diplomatique à Rome. Le souci était aussi de favoriser le dialogue présent et à venir entre ces spécialistes. Pour cela, quatre thèmes avaient été privilégiés : l'acte diplomatique, la diplomatie informelle, l'agent diplomatique et le protocole diplomatique. Au vu des présentations proposées par chacun, nous avons souhaité dans cet ouvrage proposer une nouvelle organisation qui mette davantage en relief un questionnement qui a émergé de ces journées. En effet, les communications ont illustré, chacune à leur manière, les spécificités des us et coutumes des Romains en matière de diplomatie et la capacité dans le même temps de dialogue, voire d'adaptation entre ces usages et ceux pratiqués par leurs interlocuteurs.

Loin de confirmer l'image d'une Rome hégémonique qui imposerait son *modus agendi* sans se soucier des autres, vaincus et inférieurs, les réflexions menées sur le protocole, les pratiques diplomatiques, telles que l'arbitrage ou la négociation, sur les formes mêmes les plus extrêmes de rapports diplomatiques telles que la *deditio* ou l'échange de prisonniers, ou encore sur les agents diplomatiques, révèlent une pratique qui évolue, change et se modifie selon les contextes, au contact de nouvelles formes de rapports diplomatiques, et où la part de dialogue est bien plus grande qu'on ne l'a longtemps pensé.

Les rencontres qui se sont tenues à Paris et à Genève, ainsi que le présent ouvrage, n'auraient pu être réalisés sans la coopération internationale de plusieurs institutions : en France, l'UMR 8210 ANHIMA (Paris 1, Paris 7, EPHE, EHESS, CNRS), dans le cadre du programme « Savoirs d'État dans la République romaine » ; l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; le LabEx Hastec (HeSam), dans le cadre du programme collaboratif n° 2, « Savoirs scientifiques, savoirs religieux, savoirs administratifs » ; l'UMR 8589 LAMOP s'est

direction de S. Pittia et qui sera publiée dans la BEFAR ; celle d'A.-M. Sanz « La République romaine et ses alliances militaires. Pratiques et représentations de la *societas* de l'époque du *foedus Cassianum* à la fin de la deuxième guerre punique », soutenue en 2013, sous la direction de J.-M. David ; celle de B. Grass sur « La réception des ambassades étrangères par l'État romain (III^e-I^{er} siècles av. J.-C.) » soutenue en juillet 2014, sous la direction de P. Sánchez et la thèse en préparation de J.-F. Claudon sur « Les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure auprès des autorités romaines de la fin de la deuxième guerre de Macédoine à la mort de Sévère Alexandre (197 av.-235 apr. J.-C.) : de la diplomatie à l'administration », sous la direction de J.-L. Ferrary.

également associée à l'organisation des journées, marque de l'ouverture du projet vers la diplomatie des autres périodes historiques (nous remercions tout particulièrement Laurent Feller ainsi que Thomas Lienhard) ; enfin, l'EA 3811 HeRMA de l'Université de Poitiers a apporté sa contribution. Du côté suisse, l'Université de Genève et la Société académique de Genève ont soutenu la réalisation du projet. Ces ateliers franco-suisse ont également bénéficié de l'appui financier du programme espagnol piloté par E. Torregaray (Université de Vitoria-Gasteiz), « El discurso sobre el imperio en la República romana : Estrategias de dominación en la oratoria diplomática », HAR2010-21893 (Ministerio de Economía y competitividad, Gobierno de España).

Les interventions des collègues discutants ont nourri les débats lors des ateliers et les articles de ce livre intègrent nombre des suggestions nées de ces échanges : qu'il nous soit permis de remercier Dominique Lenfant (Strasbourg), Jean-Michel David (Paris 1) et bien sûr Étienne Famerie (Liège), qui a de surcroît accepté de rédiger les conclusions du volume. La session genevoise s'est tenue à la Fondation Hardt, où Pierre Ducrey nous a obligeamment accueillis.

Les Presses universitaires de Franche-Comté ont accepté d'accueillir ce volume et nous en sommes très heureux : Jean-Paul Barrière (directeur des PUFC) a beaucoup facilité notre entreprise. Notre reconnaissance va particulièrement à Antonio Gonzales (directeur de l'ISTA), pour la confiance témoignée. Nous remercions Laurène Leclercq pour le soin mis à la préparation technique. Enfin, nous exprimons notre gratitude à Évelyne Geny (responsable des publications de l'ISTA) pour son précieux savoir-faire et pour son constant appui dans toutes les phases de la publication du livre.

Bibliographie

- Andretta S., S. Péquignot, M.-K. Schaub (dir.), *Paroles de négociateurs : l'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX^e siècle*, Rome, 2010.
- Auliard C., *La diplomatie romaine. L'autre instrument de la conquête. De la fondation à la fin des guerres samnites (753-290 av. J.-C.)*, Rennes, 2006.
- Bély L., *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, 1990.
- Bély L., *Les Relations internationales en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1992.
- Bély L., *L'Invention de la diplomatie : Moyen Âge – Temps modernes* (en collaboration avec I. Richefort), Paris, 2000a.
- Bély L., *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit* (en collaboration avec I. Richefort), Paris, 2000b.
- Bély L., *L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 2007.

- Bengtson H., *Die Staatsverträge des Altertums, II: Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 700 bis 338 v. Chr.*, Munich, 1962.
- Burton P.J., *Friendship and Empire Roman Diplomacy and Imperialism in the Middle Republic (353 – 146 BC)*, Cambridge, 2011.
- Büttner-Wobst T., *De legationibus rei publicae temporibus Romam missis*, Leipzig, 1876.
- Caire E. et S. Pittia (dir.), *Guerre et diplomatie romaines. IV^e-III^e siècles av. J.-C. Pour un réexamen des sources*, Aix-en-Provence, 2006.
- Canali de Rossi F., *Le ambascerie del mondo greco a Roma in età repubblicana*, Rome, 1997.
- Canali de Rossi F., *Le ambascerie romane ad Gentes*, Rome, 2000a.
- Canali de Rossi F., *Le ambascerie straniere a Roma dall'Italia e dall'Occidente in età reggia e repubblicana*, Rome, 2000b.
- Canali de Rossi F., *Le relazioni diplomatiche di Roma, I: Dall'età regia alla conquista del primato in Italia (753-265 a.C.)*, Rome, 2005.
- Canali de Rossi F., *Le relazioni diplomatiche di Roma, II: Dall'intervento in Sicilia fino alla invasione annibalica (264-216 a.C.)*, Rome, 2007.
- Catalano P., *Linee del sistema sovranazionale romano*, Turin, 1965.
- Coşkun A., *Freundschaft und Gefolgschaft in den auswärtigen Beziehungen der Römer, 2. Jahrhundert v.Chr.-1. Jahrhundert n.Chr.*, Francfort-sur-le-Main, 2008.
- Coudry M., « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine », dans C. Moatti (dir.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004, p. 529-565.
- Eilers C. (dir.), *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, Leyde-Boston, 2009.
- Ferrary J.-L., « *Ius fetiale* et diplomatie », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (dir.), Paris, 1995, p. 411-432.
- Ferrary J.-L., *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique*, Rome, 2014² (1988).
- Frézouls E. et A. Jacquemin (dir.), *Les Relations internationales. Actes du Colloque de Strasbourg, 15-17 juin 1993*, Paris, 1995.
- Frezza P., « Le forme federative e la struttura dei rapporti internazionali nell'antico diritto romano », *SDHI*, 4, 1938, p. 363-428.
- Frezza P., « *Ius gentium* », *Mélanges Fernand de Visscher*, I, *RIDA*, 2, 1949, p. 259-308.
- Frezza P., « Il momento 'volontaristico' e il momento 'naturalista' nello sviluppo storico dei rapporti 'internazionali' nel mondo antico (a proposito di P. Catalano, *Linee del sistema sovranazionale romano*) », *SDHI*, 32, 1966, p. 299-317.
- Frezza P., « In tema di relazioni internazionali nel mondo greco-romano », *SDHI*, 33, 1967, p. 337-358.
- Harris W.V. (dir.), *The Imperialism of Mid-Republican Rome*, Rome, 1984.
- Harris W.V., *War and Imperialism in Republican Rome. 327-70 B.C.*, Oxford, 1985² (1979).
- Ilari V., *L'interpretazione storica del diritto di guerra romano fra tradizione romanistica e giusnaturalismo*, Milan, 1981.
- Krug E., *Die Senatsboten der römischen Republik*, Diss. Breslau, 1916.
- Linderski J., « Ambassadors go to Rome », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (dir.), 1995, p. 453-478.

- Mosley D.J., *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Wiesbaden, 1973.
- Paradisi B., « Impostazione dogmatica e ricostruzione storica del diritto internazionale più antico », *Atti del congresso internazionale di diritto romano e di storia del diritto*, 4, 1951, p. 1-41.
- Paradisi B., « Due aspetti fondamentali nella formazione del diritto internazionale antico », *Annali di storia del diritto*, I, 1957, p. 169-259.
- Péquignot S., *Au Nom du Roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, 2009.
- Pibiri E. et G. Poisson (dir.), *Le diplomate en question (XV^e-XVIII^e siècles)*, Études de Lettres, 286.3, 2010.
- Les Relations diplomatiques au Moyen-Âge. Formes et enjeux. XLI^e Congrès de la SHMESP*, Paris, 2011.
- Renouvin P. et J.-B. Duroselle (dir.), *Histoire des relations internationales*, Paris, 1953.
- Schmitt H.H., *Die Staatsverträge des Altertums, III : Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 338 bis 200 v. Chr.*, Munich, 1969.
- Thurm A.A., *De Romanorum legatis reipublicae temporibus ad exterarum nationes missis*, Diss. Leipzig, 1883.
- Torregaray E. (dir.), *Puesta en escena y escenarios en la diplomacia del mundo romano*, *Veleia*, 26, 2009.
- Torregaray E. (dir.), *Algunas Sombras en la diplomacia romana*, Vitoria-Gasteiz, 2014.
- Torregaray Pagola E. et J. Santos Yanguas (dir.), *Diplomacia y autorrepresentación en la Roma antigua*, Vitoria Gasteiz, 2005.
- Waquet J.-C., *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, 2005.
- Weiske C.A., *Considérations historiques et diplomatiques sur les ambassades des Romains comparées aux modernes*, Zwickau, 1834.